Rattaché(e) au responsable régie voirie/ Fêtes et cérémonie, vous assurez les missions principales suivantes :

Missions du poste

- Pose et entretien de la signalisation horizontale et verticale et de l'éclairage public
- Pose et dépose des luminaires de noël
- Réalisation des travaux d'entretien courant de la chaussée
- Réalisation des travaux d'entretien courant des équipements de voirie
- Réparation, enlèvement et pose de mobilier urbain et exécution de petits travaux (barrières, potelets, poubelles, bornes...)
- Utilisation et maintenance courant du petit outillage et de l'outillage de chantier
- Effectuer et mettre en œuvre des travaux de premier niveau sur la voirie (enrobés, bordure, terrassement manuel, rebouchage de nids de poules, reprise d’affaissement ...)
- Effectuer le salage des routes et le déneigement manuel aux abords des bâtiments publics
- Entretien des bâtiments communaux (divers travaux polyvalents)
- Logistique lors de manifestations (barrières, panneaux, tables, chaises...)
- Pose et dépose de la signalisation temporaire des chantiers et des dangers sur la voirie
- Mise en œuvre de marquage au sol en peinture
- Respecter les consignes de sécurité individuelles et collectives (port des EPI)

Profil recherché

- Permis B obligatoire et C souhaité
- CACES R 482 cat C1, et R 486 cat B souhaités ;
- Connaissances en travaux de voirie et réglementation de voirie
- Grandes habitudes du terrain (expérience confirmée souhaitée)
- Expérience dans l'entretien de voirie
- Réalisation de travaux de maçonnerie, petite mécanique, soudures
- Capacité à travailler en équipe

- Autonomie, réactivité, esprit d'analyse et décisionnel (déclenchement du déneigement)

Informations complémentaires

- Travail week-end et jours fériés en cas d'urgence
- Travail en équipe (relations quotidiennes avec les agents de l'équipe)

Liens utiles
Postuler en ligne
/mon-quotidien/emploi/postuler-en-ligne
Infos pratiques

- Poste ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels (CDD d'un an)
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime annuelle
- 39h/semaine (25 congés + 22 RTT)
- Adhésion au CNAS (Comité National d’Action Sociale)
- Participation au remboursement des frais de transport en commun, forfait Mobilité durable
- Participation à la garantie du maintien de salaire